

Pauvreté, immigration, assistanat, fraude... : cassons les idées reçues

ATD QUARTMONDE, 2012



Nous vous invitons à déconstruire des préjugés et des stéréotypes répandus sur la pauvreté et les pauvres, afin que ceux-ci cessent d'être les boucs émissaires des maux de nos sociétés et qu'ils deviennent au contraire des partenaires à part entière dans la construction d'un monde plus juste.

Voici quelques-unes de ces idées reçues. Diffusez-les autour de vous, réagissez, participez au débat.

1) SUR LA PAUVRETE, LES REVENUS ET LES PATRIMOINES

● « La pauvreté a diminué en France entre 2006 et 2009 »

Faux. Le gouvernement a publié le 19 octobre 2011 son rapport sur l'évolution de la pauvreté en France, qui conclut effectivement à une baisse de 5% du nombre de personnes sous le seuil de pauvreté entre 2007 et 2009. Mais cette diminution de 5% concerne le taux de pauvreté « ancré dans le temps », contesté par de nombreux experts et associations de lutte contre la pauvreté (voir www.uncitoyenencampagne.com/?p=120).

Tous les indicateurs de l'INSEE montrent au contraire que la pauvreté et son intensité se sont aggravées entre 2006 et 2009 (on n'a pas d'indicateurs plus récents) :

- ▶ le taux de pauvreté à 60% du revenu médian est passé de 13,1% en 2006 à 13,5% en 2009, soit 8,2 millions de personnes,
- ▶ entre 2000 et 2008, le nombre de personnes sous le seuil de 40% du revenu médian est passé de 2,7 à 3,2 millions (et pas de chiffre en 2009 ! pourquoi ?).

Sources : voir en particulier www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1365

À savoir : on parle souvent des inégalités de revenus, mais c'est surtout au niveau des patrimoines et donc au moment des héritages que les inégalités se creusent : les 10% des ménages les moins aisés détiennent moins de 2 700 euros de patrimoine brut (avant remboursement des emprunts). Les 10% les mieux dotés disposent d'un patrimoine supérieur à 552 300 euros. Soit un rapport de 1 à 205, qui a crû de près d'un tiers depuis 2004. Un écart bien plus important que celui relatif aux revenus, qui était en 2009 de 4,2 entre les 10% les plus modestes et les 10% les plus riches. Source : www.insee.fr/fr/themes/docum...

2) SUR LES MINIMA SOCIAUX

● « La France distribue des minima sociaux élevés. »

Faux. La France est dans la moyenne européenne. En France, le montant des minima sociaux pour une famille de deux enfants s'élève à 72% du seuil de pauvreté à 60% du revenu médian, alors qu'il est en moyenne de 76% dans l'Union Européenne (source OCDE, cité dans la revue Études et résultats de la DRESS du ministère de l'Emploi, n°464, février 2006)

Par ailleurs, le montant des minima sociaux (RSA, AAH) ne connaît pas la même progression que l'ensemble des revenus. En 1988, le Revenu Minimum d'Insertion équivalait à 50% du SMIC. En 2012, le RSA socle est à 42% : soit 474,93 € pour une personne seule.

● « **Il n'y a pas assez d'argent dans les caisses pour augmenter les minima sociaux** »

Faux. D'une part, la moitié seulement des 7,5 milliards € prévus pour le RSA sont effectivement dépensés, à cause des non-recours (voir 2-4). D'autre part, il est possible de prendre des mesures (en particulier de plus grande justice fiscale) afin d'accroître les recettes de l'État et des collectivités territoriales.

● « **Les pauvres font des enfants pour toucher des aides et des allocations.** »

Faux. Ce n'est pas avec les allocations qu'on peut vivre dignement en famille ; une famille proche du seuil de pauvreté s'appauvrit encore plus lorsqu'elle s'agrandit. Démonstration pour une famille de deux enfants. Le seuil de pauvreté est pour elle de 954 € (seuil de pauvreté à 60% du revenu médian) x (1+0,5+0,3+0,3)= 2003 € mensuels. Disons que cette famille a 2100 € de revenus (y compris allocations familiales). Elle se situe juste au-dessus du seuil de pauvreté. Si un nouvel enfant survient, son seuil de pauvreté deviendra 954 € x (1+0,5+0,3+0,3+0,3) = 2290 €. Ses revenus seront augmentés de 161 € d'allocations familiales, soit 2261 €. Elle passera alors sous le seuil de pauvreté. Pour tout nouvel enfant, le revenu de la famille (en l'absence d'autre variation de revenu) s'élèvera de 161 € d'allocations familiales, et son seuil de pauvreté s'élèvera de 0,3x954 € soit 286 €. C'est ainsi que l'on décourage les familles pauvres d'avoir des enfants...

● « **Les gens font tout pour toucher le maximum d'aides** »

Faux. La moitié des personnes éligibles au RSA n'en fait pas la demande (source Odenore <http://bit.ly/zfPwil>). Voir aussi 6-4) pour les taux de non-recours aux prestations sociales. Les raisons : la volonté de ne pas dépendre de l'aide publique, la complexité des démarches, le manque d'information, le souhait de ne pas être contrôlé...

● « **Les pauvres demandent tous des droits, mais ça va avec des devoirs** »

Tout à fait. Mais la société doit aussi engager des moyens suffisants pour que son devoir de soutenir les personnes en difficulté ne consiste pas uniquement en du contrôle, mais se traduise en un accompagnement réel. Or « Le suivi des allocataires du RSA paraît s'être dégradé, puisque, pour les seuls allocataires du RSA socle, ils sont un tiers à avoir signé un CER (contrat d'engagement réciproque) alors que près de la moitié de ceux qui touchaient le RMI avaient à l'époque un contrat d'insertion. » (source Odenore, <http://bit.ly/zfPwil>).

Pour ce qui est de l'accompagnement des chercheurs d'emploi, il n'est pas à la mesure des besoins. Le nombre moyen de demandeurs d'emploi suivis par conseiller de Pôle Emploi était de 85 fin 2008, 95 en 2009, puis 105,8 fin décembre 2010. Le Sénat et le Conseil Économique Social et Environnemental estiment qu'il faudrait se rapprocher de la cible de soixante demandeurs d'emploi par conseiller (Source : rapport du Sénat sur Pôle emploi, juillet 2011, téléchargeable sur www.senat.fr/rap/r10-713-1/r...)

● « **On peut s'en sortir mieux au RSA qu'avec le SMIC** »

« Un couple qui est au RSA, en cumulant les différents systèmes de minima sociaux, peut gagner plus qu'un couple dans lequel il y a une personne qui travaille au SMIC » a déclaré le ministre Laurent Wauquiez le 8 mai 2011. Cette affirmation est fautive. Exemple d'un couple locataire en Île-de-France :

	Ressources mensuelles (y compris APL) pour un couple sans emploi ni allocations chômage (RSA Socle)	Ressources mensuelles (y compris APL) pour un couple avec un SMIC à 1000€ mensuel net (+ RSA activité)
Sans enfant avec aide au logement (APL)	598(RSA)+360(APL)= 958€ + droit à la CMUC	1000+200(APL)+218(RSA activité) = 1418€ pas de droit à la CMUC
Sans enfant et sans APL	712€ + droit à la CMUC	1000+332(RSA activité) = 1332€ pas de droit à la CMUC
Avec deux enfants et APL et Allocations familiales=126€	859+470(APL) = 1329€ + droit à la CMUC	1000+390(APL)+126(AF)+350(RSA activité) = 1866€ + droit à la CMUC
Avec deux enfants et sans APL. AF=126€	997€ + droit à la CMUC	1000+126+491(RSA activité) = 1617€ + droit à la CMUC

- ▶ Les simulations d'APL ont été effectuées sur le site www.caf.fr pour un loyer de 700€ à Paris.
- ▶ RSA activité = Montant forfaitaire RSA + 62% des revenus d'activité du foyer – Ressources du foyer – Forfait d'aide au logement (voir <http://bit.ly/yB2UJy>). Pour notre premier calcul, cela donne $712+(1000 \times 62\%) - 1000 - 114 = 218\text{€}$. Note : 114€ est le forfait à déduire en 2012 pour une famille de deux personnes bénéficiant d'une aide au logement. Pour la situation avec deux enfants, cela donne $997+(1000 \times 62\%) - 1000 - 126 - 141 = 350\text{€}$. Note : 141€ est le forfait à déduire en 2012 pour une famille de trois personnes et plus bénéficiant d'une aide au logement.
- ▶ Le RSA socle comprend les allocations familiales.
- ▶ Pour avoir accès à la CMUC (Couverture Maladie Universelle Complémentaire), les revenus mensuels doivent être inférieurs à 971€ pour une famille de deux personnes et 1360€ pour 4 personnes. Sont inclus dans ce calcul les revenus de la famille (hors RSA mais y compris allocations familiales) et un forfait logement pour les locataires bénéficiant d'une aide au logement : 114€ mensuels pour une famille de deux personnes en 2012 et 141€ pour plus de trois personnes (sources : www.cmu.fr/site/cmu.php4?id=17 et www.cmu.fr/userdocs/232-2-20...).

Deux commentaires :

- ▶ effectuer ces calculs est un véritable parcours du combattant, et plusieurs témoignages nous montrent qu'il y a parfois des écarts entre la théorie et la réalité. Comment une famille aux revenus modestes peut-elle prévoir ses revenus sur les mois à venir ?
- ▶ Nous n'avons pas pris en compte des dépenses de garde d'enfant ou de services essentiels (transport, gaz, électricité...) qui peuvent être différentes entre une famille percevant un SMIC et une famille percevant le RSA socle.

3) SUR LE BUDGET DES FAMILLES

● « Le pouvoir d'achat moyen des Français a augmenté entre 2007 et 2010 »

Vrai et faux. Le pouvoir d'achat global au niveau de la France a légèrement augmenté. Mais, compte tenu de l'augmentation de la population, le « pouvoir d'achat du revenu arbitral » (une fois que les dépenses obligées – loyer, assurance, électricité... - ont été payées) par personne a baissé de 0,1% entre 2008 et 2010 (source INSEE <http://bit.ly/yVkn0T>).

Par ailleurs, pour les revenus les plus modestes, la situation est plus grave. Par exemple, de 1992 à 2006, les dépenses incompressibles dans leur budget sont passées de 52 à 74%. Selon le Secours catholique (Message, février 2011) : « se chauffer devient un luxe pour des millions de personnes », 3,4 millions de personnes subissent la précarité énergétique, les demandes d'aide au chauffage ont augmenté de 50% entre 2008 et 2009 au Secours Catholique. Le prix du gaz a augmenté de 50% en 5 ans ; les loyers depuis 2000 : + 30% ; électricité : + 6% en un an ; carburants : + 15% en un an (source rapport de la CLCV, octobre 2011).

Voir aussi le dossier annuel 2011 de la MRE Rhône-Alpes, sur <http://bit.ly/wjG2to>

4) SUR LE TRAVAIL, LE CHOMAGE ET LA RETRAITE

● « Les pauvres ne veulent pas travailler. »

Faux. Les études convergent : 64% des chômeurs interrogés dans huit pays européens déclarent qu'ils veulent retrouver un emploi, même si cela ne leur procure pas un gain financier, alors que seuls 48% des personnes déjà en emploi déclarent vouloir conserver leur travail dans une telle situation (source : étude coordonnée par Duncan Gallie en 1999, citée par Jean Gadrey, <http://bit.ly/wYVO4W>).

L'enquête « L'influence des incitations financières sur le retour à l'emploi des bénéficiaires de minima sociaux » menée en 2009 par la Direction Générale du Trésor montre bien que la valeur accordée au travail et la volonté d'assurer le meilleur avenir possible aux siens conduisent la plupart des bénéficiaires à accepter la reprise d'un emploi, même sans gain financier immédiat (<http://bit.ly/ADZjZG>). Les principaux freins évoqués pour la reprise d'un travail sont le manque d'emplois, de moyens de transport, de formations adaptées, de modes de garde accessibles, etc.

● **« Il y a des pauvres qui veulent s'en sortir et d'autres qui ne veulent pas. »**

Faux. Personne n'accepte de vivre dans la misère. La distinction entre « bons pauvres » et « mauvais pauvres » traverse toute l'histoire de la pauvreté (cf. les ouvrages de Paul Christophe sur le sujet). Cette distinction est surtout le reflet de l'impuissance de l'action publique ou de son manque de volonté de s'attaquer vraiment à la pauvreté. Faute de quoi, on s'attaque aux pauvres : c'est plus facile.

● **« Les bénéficiaires du RSA ne font pas d'efforts réels pour chercher du travail. »**

Faux. La plupart des bénéficiaires du RSA ont l'obligation de chercher un emploi, sous peine de diminution ou suspension de l'allocation.

● **« Si on veut vraiment travailler, on trouve. »**

Faux. Dans l'état actuel du marché de l'emploi (entre trois et cinq millions de chômeurs en France en 2012, selon la catégorie que l'on considère), tout le monde ne parvient pas à trouver du travail. De plus, certaines personnes restées depuis longtemps sans travail ont besoin d'être particulièrement soutenues pour revenir à l'emploi.

Quelques chiffres

- ▶ Le chômage coûte chaque mois 2,2 milliards d'euros à l'Unedic (source rapport du Sénat (juillet 2011) sur Pôle emploi, téléchargeable sur www.senat.fr/rap/r10-713-1/r...),
- ▶ les plus pauvres cotisent comme les autres pour leur retraite, mais perçoivent moins de retraite dans la mesure où leur espérance de vie est moins importante (voir 6)),
- ▶ Taux de chômage chez les 16-25 ans : 8,7% chez les bac+2, et 35% chez les non-diplômés (voir Voir <http://www.cerc.gouv.fr/rapports/ra...>, page 36-37). Le taux de chômage des 15-29 ans est en 2009 de 29,5% en zone urbaine sensible et de 16,9% en moyenne nationale (source DARES, Analyses, octobre 2010, n°072).

5) SUR LE LOGEMENT

● **« La construction de logements sociaux se développe à un rythme suffisant en France. »**

Faux. Le niveau de la production a progressé régulièrement jusqu'en 2007 mais s'est effondré depuis : seulement 333 000 logements ont été commencés en 2009 (contre 435 000 en 2007), ce qui met à mal les objectifs du DALO. On estime que le niveau de déficit va atteindre le million de logements. De plus, la progression des logements sociaux tient surtout à l'augmentation de logements accessibles seulement aux classes moyennes (nombre de logements PLS multiplié par 10 entre 2000 et 2010) alors que les logements accessibles aux familles les plus modestes augmentent bien plus faiblement : le nombre de PLAI a été multiplié par 2 sur la même période (rapport Mal logement 2011 de la Fondation Abbé Pierre).

● **« Les logements sociaux devraient être attribués en priorité aux gens qui travaillent. »**

Faux. L'impératif de solidarité nationale exige que chacun, qu'il ait ou non un emploi, puisse disposer d'un logement adapté à ses ressources. Le droit à un logement digne est reconnu pour tous les citoyens en France. De fait, on constate malheureusement aujourd'hui que les personnes possédant un emploi accèdent en priorité aux logements sociaux.

● **« En période de restriction budgétaire, il est normal que l'État réduise l'aide au logement social. »**

Faux. C'est la réalité mais c'est un mauvais calcul. Tout d'abord parce, en contrepartie, "l'ensemble des crédits que l'État consacre à la politique d'hébergement peut être estimé à 1,5 milliard d'euros" chaque année (source Cour des comptes, <http://bit.ly/wWROZY>).

Par ailleurs, l'absence de logement stable provoque pour une famille des ruptures durables dans l'emploi, la santé, la scolarité... qui auront des conséquences et des coûts élevés pour la collectivité.

6) SUR LA SECURITE SOCIALE ET LA SANTE

● « Les pauvres sont des fraudeurs. »

Faux. La fraude aux prestations sociales est évaluée à environ 3 Milliards € et concernerait 1% des particuliers (source Cour des comptes, <http://bit.ly/pszAmR>). 90% de ces 3 Milliards sont récupérés.

La CNAF estime le taux de fraude à 0,46% pour les prestations familiales, 3,1% pour l'API (Allocation Parent Isolé), 3,6% pour le RMI-RSA (source : AFP, 29 avril 2010).

À comparer avec :

► la fraude aux prélèvements sociaux, évaluée à entre 8 et 12 Milliards € et concernerait 10% des entreprises (source Conseil des prélèvements obligatoires en 2007)

► la fraude fiscale en France, évaluée à entre 20 et 25 Milliards € par le Conseil des prélèvements obligatoires en 2007, ou 30 Milliards € par la Direction du Budget, ou encore 50 Milliards € par la Commission Européenne.

● « Les bénéficiaires de la CMU en profitent pour faire des soins de confort dont ils n'ont pas vraiment besoin »

Faux. La CMU est très restrictive.

● « Grâce aux bons CAF, les enfants des familles défavorisées ont un accès normal à la culture, au sport, etc. »

Oui et non. Ces aides sont appréciables, mais elles nécessitent un financement complémentaire plus ou moins important par les familles. Et il faut anticiper les besoins pour faire les demandes à temps.

● « Grâce à la CMU, à la CMUC et à l'ACS, tout le monde bénéficie d'une protection santé satisfaisante. »

Faux. En 2008, 1,5 million de personnes sur les 6 millions de bénéficiaires potentiels ne disposaient pas de la CMU (couverture maladie universelle). Au 31 décembre 2010, une étude du Fonds CMU estimait que le nombre de personnes n'ayant pas recours à la CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire) était de plus de 20%. Pour l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS), le taux de non-recours est 80%. Par ailleurs, en 2008, 22 % des bénéficiaires de la CMU-C déclaraient avoir renoncé à certains soins pour des raisons financières au cours des 12 derniers mois (source : Boisguérin, Després, Dourgnon, Fantin, Legal, 2010, Étudier l'accès aux soins des assurés CMU-C, une approche par le renoncement aux soins, In Santé, soins et protection sociale en 2008. Paris : IRDES, 2010/06, 31-40).

● « Pour ce qui est de l'espérance de vie en France aujourd'hui, nous sommes relativement égaux. »

Faux. À la fin des années 1990, un ouvrier ayant 35 ans vivra encore en moyenne 39 ans, un cadre 46 ans et un chômeur 28 ans. Ces inégalités d'espérance de vie sont croissantes en France (source : Monteil C., Robert-Bobée I., 2005, Les différences sociales de mortalité : en augmentation chez les hommes, stables chez les femmes, INSEE Première, 1025).

7) SUR LE PLACEMENT DES ENFANTS

● « Les enfants placés ont la chance de connaître une vie meilleure et de découvrir un autre milieu que le leur. »

Faux. Pour un grand nombre d'enfants et de parents, le placement est une solution qui crée des ruptures profondes alors qu'il pourrait souvent être évité. "Une personne sans domicile sur cinq a dû quitter le domicile de ses parents avant l'âge de 16 ans - proportion six fois plus élevée que dans le reste de la population" (source www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc...)

● « Si on place les enfants, c'est à cause de la maltraitance. »

Faux. Les causes du placement d'un enfant d'une famille pauvre tiennent souvent aux conditions d'accès de la famille au logement, à la santé, etc. Des difficultés pourraient dans de nombreux cas être résolues par un soutien à la famille qui coûterait par ailleurs moins cher que la solution du placement. « Six milliards d'euros sont

dépensés chaque année de façon empirique, sans que l'on cherche à contrôler les acteurs de la protection de l'enfance, ni à connaître l'efficacité de ces interventions » (rapport « La protection de l'enfance » de la Cour des comptes, octobre 2009).

8) SUR LA FISCALITE ET LES IMPOTS

● « Les pauvres ne paient pas d'impôts »

Faux. Le taux moyen d'imposition (impôts directs et indirects) des 10% les moins riches est d'environ 40%, celui des 0,1% les plus riches d'environ 37%, et celui des revenus moyens de 45 à 48% (source : calculs effectués par les économistes Saez, Landais et Piketty à partir des données INSEE). NB : pour les plus hauts revenus, les taux réels d'imposition sont souvent très inférieurs aux taux affichés, à cause des niches fiscales. Grâce à elles, une partie des plus hauts revenus échappe à une part de l'imposition.

● « Les plus pauvres peuvent se faire exonérer de charges et d'impôts »

Oui, mais il faut effectuer beaucoup de démarches avant d'obtenir ces exonérations et il faut les renouveler régulièrement.

9) SUR L'IMMIGRATION

● « L'immigration augmente d'année en année en France » Faux. <http://www.insee.fr/fr/themes/table...>

● « Si on renvoyait les étrangers¹ dans leur pays, il y aurait moins de chômage en France » ou « Les étrangers prennent des emplois aux Français » ou « Ce sont les étrangers qui creusent le trou de la Sécurité sociale »

Faux. Globalement, la présence des populations de nationalité étrangère en France crée de la richesse et donc de l'emploi, grâce à l'apport de consommation, d'impôts et de cotisations (voir 9-6)). Les étrangers sont aussi consommateurs, ils créent une demande supplémentaire et des emplois. Les études montrent que les migrants arrivant créent leurs propres emplois. « En imaginant une augmentation de 10% du flux d'immigration au Royaume-Uni en 2007, le taux de chômage n'augmenterait alors que de 0,01 point au bout de 13 ans. » (<http://dailleursnoussommesdici.org/...>).

● « La France est un des pays d'Europe qui accueille le plus d'immigrés »

Faux. « Avec un taux d'accroissement naturel de 4 pour 1000 et un taux d'accroissement migratoire de 1 pour 1000, la France est le pays d'Europe dont la croissance démographique annuelle dépend le moins de l'immigration » (tableau 2 page 2 du document « Cinq idées reçues sur l'immigration », source INED pour l'année 2001). En 2010, la part des personnes immigrées sur la population totale s'élevait à : Autriche (16 %), Suède (14 %), Espagne (14 %), États-Unis (13 %), Allemagne (13 %), France (11 %)², Pays-Bas (10 %), Royaume-Uni (10 %), Belgique (9 %), Italie (7 %) (source INED, <http://bit.ly/hK5Qrp>).

● « Les familles immigrées font beaucoup plus d'enfants que les familles françaises natives »

Pas tant que cela. « Dans la période 1991-1998, le nombre moyen d'enfants par femme était de 1,65 pour les seules françaises natives. Les femmes immigrées avaient en moyenne 2,2 enfants (source document « Cinq idées reçues sur l'immigration », INED, 2004)

● « La France accueille toute la misère du monde » (sous-entendu : « Ce sont les populations les plus pauvres qui immigreront en France »)

Faux. « Dans l'ensemble, les migrants représentent par rapport aux non-migrants de la société d'origine une population sélectionnée : en meilleure santé, plus instruite, plus entreprenante, dotée d'un minimum de ressources » (source document « Cinq idées reçues sur l'immigration », INED, 2004). La part des immigrés

¹ Dans la définition de l'ONU, un immigré est une personne née en dehors du territoire concerné. Cela inclut donc les Français nés à l'étranger. En réalité, dans le sens commun adopté par l'INSEE, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger.

² En incluant les Français nés à l'étranger, comme l'ONU le préconise dans ses calculs. La part des immigrés de nationalité étrangère s'élève à 8% (chiffre présenté par l'INSEE).

diplômés de l'enseignement supérieur est passée de 12 à 25% entre 1990 et 2007. La moyenne nationale est de 29% (Insee et [http://dailleursnoussoyonsmedici.org/...](http://dailleursnoussoyonsmedici.org/)).

● **« L'immigration coûte 48 milliard d'euros à la France en prestations sociales »**

Vrai. Mais elle rapporte 60 milliards d'euros en impôts et cotisations sociales chaque année (source ministère de la Santé et des affaires sociales et étude de l'université de Lille-II de juillet 2010, voir [http://dailleursnoussoyonsmedici.org/...](http://dailleursnoussoyonsmedici.org/)). La population immigrée est en moyenne plus jeune et en bonne santé que les autres habitants de la France. Or dans les prestations sociales la maladie pèse 47% et la retraite 31% (les autres dépenses étant les allocations chômage, le RSA, les allocations logement et les allocations familiales). La population immigrée est donc une chance pour aider au paiement des retraites.

En moyenne, la contribution nette de chaque immigré (différence entre ce qu'il verse et ce qu'il reçoit en impôts et cotisations sociales) est de l'ordre de 1500 € par an.

Voir "Migrations et protection sociale : étude sur les liens et les impacts de court et long terme" (ministère de l'Emploi, 2010, <http://bit.ly/wo0Jxt>), ainsi que [www.telos-eu.com/fr/article/...](http://www.telos-eu.com/fr/article/) ("En l'absence de l'immigration, le besoin de financement de la protection sociale en France augmenterait de 2 points de Produit Intérieur Brut (PIB)").

Bien sûr, l'apport de l'immigration à notre pays ne se limite pas à cet aspect comptable. Il est aussi et surtout humain, culturel, scientifique, artistique, etc.

● **« Les étrangers peuvent profiter facilement des minima sociaux. »**

Faux. Il faut être en possession d'un titre de séjour et d'une carte de travail depuis au moins cinq ans pour bénéficier du RSA si on est natif d'un pays extérieur à l'Union européenne.

● **« Les étrangers augmentent la délinquance »**

Faux. 12,7% du nombre de condamnés sont étrangers (source : ministère de la Justice), alors qu'ils représentent environ 8% de la population de la France (voir 9-3)). L'écart n'est pas si important que veulent le faire croire certains hommes politiques.

10) SUR L'ÉCOLE

● **« Ce n'est pas à l'école de régler tous les problèmes de la société »**

Vrai et faux. La loi d'orientation sur l'école de 2005 dit : « La scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société. » Cela dit bien que le rôle de l'école n'est pas seulement de transmettre des connaissances, mais aussi de permettre aux élèves de se construire des compétences, dont celle de pouvoir vivre avec d'autres différents de soi.

Elle doit aussi permettre à tous d'acquérir ces connaissances et compétences. Mais on constate qu'elle peine à atteindre ces objectifs et à réduire les inégalités sociales, dans la mesure où l'échec et la réussite scolaire sont de plus en plus liés à l'origine sociale. En réalité, le fonctionnement actuel de l'École en France vise aussi un objectif non déclaré : sélectionner les meilleurs élèves qui s'orienteront ensuite vers des études supérieures et les postes de responsabilité.

● **« Dans les familles pauvres, les parents sont démissionnaires et se désintéressent de l'école »**

Faux. Les parents défavorisés ont souvent peur de l'école car ils sont marqués par leur échec d'enfant. Par ailleurs, 80% des mères non-diplômées s'estiment dépassées pour aider leurs enfants dans leurs études au collège, contre 26% seulement des mères diplômées de l'enseignement supérieur (source INSEE, « L'aide aux devoirs apportée par les parents », 2004).

Mais le lien entre pauvreté et échec scolaire n'est pas fatal : il est moins élevé dans la plupart des autres pays développés qu'en France, et très faible dans des pays comme le Canada, la Finlande, le Japon ou la Chine (source étude PISA).

● **« Heureusement que l'école est là pour corriger certaines inégalités sociales ! »**

Faux. En France, l'impact du milieu social sur la réussite ou l'échec scolaire est plus grand que dans beaucoup d'autres pays, et il grandit au fil des années. En 2009, plus de 75% des élèves dont les parents sont cadres ou professions intellectuelles ont obtenu le bac général, contre 33% pour les enfants d'ouvriers et 41% des enfants d'inactifs (rapport CESE sur les inégalités à l'école) ; le pourcentage de variation de performance des élèves, en lecture expliqué par le milieu socio économique est de 17% pour la France bien au dessus de la moyenne de l'OCDE (14%), le double de la Finlande du Canada ou du Japon (rapport CESE).

● **« Si les enfants pauvres réussissent moins bien à l'école, c'est qu'ils ne travaillent pas »**

Faux. Les causes sont plus complexes que cela. Par exemple, « le niveau de diplôme des parents (particulièrement celui de la mère) et, de manière plus globale, les possibilités d'encadrement de la scolarité par les familles revêtent une importance au moins aussi grande que leur situation socio-économique » (rapport CESE).

● **« Les enfants d'immigrés sont plus en échec scolaire que les autres. »**

Faux. C'est la pauvreté qui la plus grande cause d'échec scolaire et non pas l'immigration. À niveau social égal, les descendants d'immigrés ne sont pas en moyennes plus touchés par l'échec scolaire que le reste de la population (CESE).

● **« La mixité sociale dans les écoles nuit à la réussite scolaire. »**

Faux. Lorsque l'on met en oeuvre une pédagogie adaptée, les résultats scolaires de tous s'améliorent, comme le montrent les expériences de plusieurs établissements scolaires (voir l'exemple des écoles Anne Frank et Hélène Boucher à Mons-en-Baroeul, celui du collège La Durantière à Nantes – Feuille de route sept/oct. 2011 –, celui du collège Évariste-Galois à Nanterre – Feuille de route novembre 2011 –, etc.).

Par ailleurs, l'école ne doit-elle pas préparer les enfants et les jeunes à vivre ensemble dans le respect des différences ?

11) SUR LES ROMS

● **« Les Roms ne veulent pas travailler. »**

Faux. C'est le contraire : tout est fait en France pour que les Roms de Roumanie et de Bulgarie n'aient pas le droit de travailler : une « période transitoire » les empêche d'avoir les mêmes droits que les autres européens avant fin 2013. Pour travailler, ils doivent disposer d'une autorisation de travail. Les délais d'obtention sont de 3 à 6 mois à partir d'une promesse d'embauche à temps plein. Le plus souvent, l'employeur (qui doit en plus payer la taxe due à l'OFII – Office Français pour l'Immigration et l'Intégration – pour l'embauche d'un étranger) ne peut attendre la réponse et embauche quelqu'un d'autre.

Le 26 octobre 2009, la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) a demandé au gouvernement qu'il mette fin à cette période transitoire, ainsi que la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH), dans un avis adopté le 22 mars 2012.

Travail réalisé par ATD Quart Monde et la MRIE, Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion en Rhône-Alpes.

Démonter toutes ces idées fausses, c'est bien. Mais il faut aller plus loin. Lisez les propositions politiques d'ATD Quart Monde : www.atd-quartmonde.fr/propositionspolitiques.

Téléchargez [quelques idées reçues](#) en pdf haute définition pour les imprimer ou les afficher

Une [sélection d'idées](#) reçues en 4 pages